

ARPSM Infos

Dernier concours qualificatif de l'année pour ce « Spécial Merlans » avec l'espoir d'une météo qui voudra bien nous sourire.

A noter que si le Merlan reste l'objectif de ce concours, tous les autres poissons seront comptabilisés avec bien entendu un barème adapté qui priorisera les merlans. (voir règlement)

Rappel : Vous pouvez vous inscrire sur le site ARPSM.FR en vous connectant avec votre identifiant et mot de passe et en choisissant l'Agenda.
Votre inscription ne sera toutefois prise en compte qu'à réception de votre bulletin d'inscription et du versement.
Merci d'y penser, cela facilitera le travail du Responsable Concours.

SKIPPERS : Merci de vous inscrire rapidement, les bateaux seront pris en priorité par ordre d'inscription.

Concours amical 3ème manche du challenge ARPSM le samedi 9 décembre

Assemblée générale le 29 Janvier 2018

Ensemble protégeons la Mer et son Environnement.

A.R.P.S.M. LA ROCHELLE BULLETIN D'ENGAGEMENT CONCOURS 2017

CONCOURS « Spécial Merlans » du 12 Novembre 2017

Nom et Prénom :
Date de naissance :/...../.....Catégorie.....
Club :
N° de licence :avec cachet médical !
Si skipper, nom du bateau :
Nom du Matelot :
Adresse email :

Téléphone : Signature

Engagement : 49€ pour les adultes et 22 € pour les jeunes

COMMANDE D'APPÂTS

Je retiens les appâts congelés suivants (selon disponibilité)

ENCORNETS (poche) 6 €.....*

*Indiquer le nombre de poche

ATTENTION !!!

Les appâts commandés devront être réglés en même temps que l'engagement, par un chèque séparé, à l'ordre de : A.R.P.S.M. La Rochelle.

INSTRUCTIONS

Le bulletin d'engagement est à adresser **impérativement avant le 6 Novembre date réception du courrier.**

accompagné du règlement libellé à l'ordre de : A.R.P.S.M. à :

A RPSM

Jean-Michel PELTIER

22 rue de la Filature

17000 LA ROCHELLE

Tel : 06 26-45-61-09 E-Mail jeapeltier17@orange.fr

Tout bulletin non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.

Rappel : La licence délivrée au pratiquant engage celui-ci à respecter l'ensemble des règles et règlements.